



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 25 août 2025

LES TRAVAUX DE SÉCURISATION DU VILLAGE DE VIELLA AVANCENT

La commune de Viella dans le département des Hautes-Pyrénées est soumise à des mouvements de terrain polycycliques dont les premières manifestations ont été répertoriées dès la fin du 19ème siècle puis tout au long du 20^e ainsi qu'au début du 21^e siècle. Début 2018, le phénomène a connu une réactivation suite à d'importants événements pluvieux. Ce glissement touche également la RD918, axe structurant situé en contrebas de la commune de Viella, qui assure la desserte de Barèges et de la station du Tourmalet depuis la vallée des Gaves.

Dans ce cadre, l'État assure un suivi du glissement de terrain et des chutes de blocs. Il s'appuie sur les compétences techniques d'un comité d'expert composé de l'ONF RTM (service de restauration des terrains en montagne), du bureau de recherches géologiques et minières, de l'institut national de l'environnement industriel et des risques et du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Des outils de mesure et des études du secteur, financés à hauteur de **1,8 million d'euros** par l'État, ont été réalisés pour mieux appréhender l'évolution du glissement et identifier les causes.

Grâce aux données récoltées et à la compréhension du fonctionnement du phénomène, la commune de Viella a lancé le 2 juin 2025 des travaux visant à protéger le village de Viella, et par conséquent la RD918, pour un montant global de **1,3 million d'euros**. Financés à 99 % par l'État, ils consistent en la mise en place d'un ouvrage de type merlon en amont du village afin de protéger le village des aléas rocheux et la collecte et le drainage des eaux, sous et en amont du village afin de limiter l'aléa glissement de terrain et ainsi protéger également l'accès à la vallée de Barèges et la RD918 qui passe au pied de Viella.

Les travaux s'achèveront fin septembre 2025.

En parallèle, l'État accompagne la collectivité pour acquérir et démolir les maisons touchées de manière trop importante par le phénomène via le Fonds de prévention des risques naturels majeurs.

DIRECTION DU CABINET DU PRÉFET

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA
COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80

Mél : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

4 Place Charles de Gaulle 65 000 TARBES

tel : 05 62 56 65 65

www.hautes-pyrenees.gouv.fr

@prefet65    